



RENTRÉE POLITIQUE

du président du Conseil départemental de la
Haute-Garonne, Georges Méric

Jeudi 19 septembre 2019



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
I) LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS AU PLUS PRES DES BESOINS DES HABITANTS.....	4
1) Le Département soutient fortement la création d'équipements publics	4
2) Les premières communes raccordées à la fibre fin 2019.....	4
3) Une action sociale de proximité plus efficiente.....	6
4) Un réseau de 40 points d'accueil répartis sur le territoire.....	6
II) LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT.....	6
1) Un soutien aux plus démunis.....	7
2) Réduire le coût de la vie quotidienne pour les familles modestes et les classes moyennes	7
3) Alléger la facture énergétique des ménages.....	8
4) Réduire le coût des déplacements quotidiens.....	8
5) L'accès à la culture et au sport favorisé pour les ménages modestes.....	9
6) Des aides spécifiques pour les seniors et les personnes en situation de handicap.....	10
7) Des aides spécifiques pour les agriculteurs.....	11
8) Une expérimentation pour un revenu de base.....	11
III) LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES CITOYENS.....	12
1) Quatre ans de Dialogue citoyen.....	12
2) Les projets sociaux de territoire.....	16
3) La démarche participative « Haute-Garonne Demain ».....	17
IV) UN PLAN AMBITIEUX POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT	19
1) La préservation de la ressource en eau.....	20
2) La lutte contre la pollution et le changement climatique.....	21
3) La protection de la biodiversité.....	26
4) La lutte contre les nuisances sonores liées à l'aéroport Toulouse-Blagnac.....	27

Le mot du Président



Depuis 2015, la majorité départementale conduit une action politique construite dans l'écoute, le dialogue et la proximité. Elle porte une vision de ce qu'est l'avenir souhaitable pour les territoires et les citoyens de la Haute-Garonne. L'avenir souhaitable c'est impulser une dynamique en faveur d'un développement raisonné, solidaire, durable et plus humain ; c'est instaurer une démarche de dialogue citoyen pour l'élaboration des politiques publiques.

Pour contrer les effets désastreux de l'économie néolibérale mondialisée, nous faisons le choix d'accompagner les dynamiques locales afin que les territoires vivent non pas côte à côte ou en concurrence, mais en complémentarité et en partenariat. Nous déclinons la justice sociale et l'égalité des droits dans toutes nos politiques publiques et agissons en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité. La préservation du pouvoir d'achat des ménages et le maintien de la qualité de vie demeurent pour nous des enjeux majeurs qui passent nécessairement par un développement équilibré et solidaire du territoire. Récemment conforté dans son périmètre et ses compétences, le Département est déterminé à défendre le maintien des services publics au cœur des territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne.

Dans un monde incertain et en crise, notre engagement se fonde sur trois piliers : l'émancipation, l'universalisme, l'humanisme. En nous appuyant sur ces valeurs, nous continuerons d'agir sur les réalités du moment et les enjeux à venir pour défendre un choix de société qui place l'humain au centre du projet.

Georges Méric

*Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne*

I – LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES HABITANTS

Le Département est le garant de l'équité territoriale sur un territoire marqué par de fortes disparités entre une métropole, des zones périurbaines, rurales et de montagne.

1°) LE DÉPARTEMENT SOUTIEN FORTEMENT LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ

Le Conseil départemental, garant de la solidarité territoriale, est le premier partenaire des communes et des intercommunalités dans le développement des équipements publics de proximité.

Grâce aux contrats de territoires initiés par la majorité départementale en 2016, le Département a soutenu **la réalisation de près de 2 690 équipements publics** (écoles, équipements sportifs et petite enfance), dont 490 dans la métropole toulousaine et 2 200 dans les territoires périurbains, ruraux et de montagne.

Cela représente 126 M€ de subventions départementales.

Le Département verse notamment des aides importantes à la commune de Toulouse pour la réalisation d'équipements scolaires, petite enfance et sportifs à hauteur de 20 M€ sur la période 2017- 2020.

La collectivité soutient également les grands projets structurants de la métropole, comme le Parc des Expositions, le MEET, à hauteur de 45 M€ ou encore le développement du réseau de transports publics de l'agglomération toulousaine, grâce à une subvention exceptionnelle de 201 M€.

2°) LES PREMIÈRES COMMUNES RACCORDÉES À LA FIBRE FIN 2019

Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire représente un enjeu majeur pour le développement et l'attractivité de la Haute-Garonne ainsi que pour l'amélioration du quotidien des Haut-Garonnais.

Entre 2019 et 2022, le Conseil départemental, via le syndicat mixte Haute-Garonne numérique et son délégataire Fibre 31, va déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire haut-garonnais*.

Ce déploiement concerne 278 000 foyers non encore desservis et représente un budget total de 533 M€ dont 31 M€ d'investissements publics portés par le Conseil

DOSSIER DE PRESSE

départemental de la Haute-Garonne, l'Etat et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le premier nœud de raccordement optique a été posé le 6 décembre 2018 à Seysses. Depuis, la construction d'un réseau fibre optique se poursuit sur le territoire. Les premiers abonnements pourront être contractualisés dès la fin du mois de novembre sur tout ou partie des communes d'Alan, Marignac Laspeyres, Terrebasse, Lamasquère, Seysses, Portet-sur-Garonne, Saubens, Villemur-sur-Tarn, Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret, Fonsorbes, Bachas, Boussan, Montoulieu-Saint-Bernard, Escalquens et Labège.

La présence des opérateurs nationaux, dits OCEN, (Orange, SFR, Free, Bouygues) sur le réseau, dès son ouverture commerciale, est en cours de finalisation.

À leurs côtés, des opérateurs d'envergure locale (OCEL), seront présents dès l'ouverture du réseau.

La Haute-Garonne sera l'un des premiers départements français à proposer la couverture à 100 % du territoire en fibre optique, ce qui marquera la fin de la fracture numérique dans le département. Le réseau FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) permettra à tous les habitants de bénéficier d'un débit d'au moins 100 Mbit/s, mais également d'apporter un niveau de service identique en tout point sur les territoires concernés.



Pose du premier nœud de raccordement optique à Seysses
©Aurélien Ferreira / CD31

** Haute-Garonne Numérique intervient sur la totalité du département à l'exception de la commune de Fontenilles et des communes situées en zone AMII : les communes de Toulouse Métropole, Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne.*

Chiffres clés :

- **Un réseau de 10 000 km de fibre**
- **548 communes concernées par le déploiement du réseau**
- **278 000 prises déployées d'ici fin 2022**
- **Plus de 500 000 habitants concernés**
- **533 M€ d'investissements dont 31 M€ d'investissements publics**

DOSSIER DE PRESSE

3°) UNE ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ PLUS EFFICIENTE

Afin de garantir une action sociale plus proche des citoyens, plus efficace et mieux adaptée aux besoins selon les territoires, le Conseil départemental a engagé une refonte du maillage territorial des Maisons des solidarités (MDS), en concertation avec le personnel départemental.

En effet, une réflexion collective a été menée durant plus d'un an avec les professionnels de l'action sociale afin d'améliorer le service rendu, favoriser les réponses transversales et coordonnées entre les différents services sociaux et garantir l'équité de l'action départementale sur tout le territoire.

Ainsi, 7 Maisons des solidarités supplémentaires seront créées d'ici 2021, ce qui portera à 30 le nombre de MDS sur le territoire. Plus de 50 emplois dédiés au social seront également créés pour renforcer les effectifs.

4°) UN RÉSEAU DE 40 POINTS D'ACCUEIL RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE

Afin d'améliorer l'accès aux services publics, le Département crée un dispositif complémentaire aux Maisons France Services lancées par l'Etat en septembre 2019.

Ainsi, dès 2020, **le Conseil départemental déploiera un réseau de 40 points d'accueil** répartis sur l'ensemble du département ainsi que des solutions itinérantes au plus près des besoins des habitants.

Huit points d'accueil devraient voir le jour durant le premier trimestre 2020, afin de faciliter les démarches des habitants, en relai des politiques départementales et des opérateurs partenaires.

II – LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT

Pour la cinquième année consécutive, le Conseil départemental n'augmente pas les impôts, afin de ne pas accentuer la pression fiscale en Haute-Garonne. Par ailleurs, le Conseil départemental œuvre, à travers l'ensemble de ses compétences, pour préserver le pouvoir d'achat des Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais.

DOSSIER DE PRESSE

1°) UN SOUTIEN AUX PLUS DÉMUNIS

Le Conseil départemental propose un accompagnement social personnalisé et gratuit au sein des Maisons des solidarités. Actuellement, le Département compte 23 MDS, 90 points d'accueil ainsi que 1 100 professionnels de terrain qui œuvrent au quotidien pour accueillir et accompagner les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais en situation de fragilité. **D'ici 2021, 7 nouvelles Maisons des solidarités supplémentaires verront le jour avec et la création de plus de 50 emplois de travailleurs sociaux.**



La Haute-Garonne est l'un des rares départements où les transports publics sont proposés gratuitement aux plus précaires. Ainsi, les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi (domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain et inscrits au Pôle Emploi en Haute-Garonne), les contrats aidés, ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle domiciliés en Haute-Garonne bénéficient de la gratuité des transports publics.

A travers le dispositif CréADE31, le Département propose aux Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais un prêt à taux 0 pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une activité en milieu rural ainsi qu'un accompagnement dans le montage de leur projet. Sans intérêt et sans condition de garantie, ce dispositif a permis de soutenir 70 créations d'activités depuis son lancement dont 38 en 2018. Sa mise en œuvre représente un budget de 350 000 € en 2018.

2°) RÉDUIRE LE COÛT DE LA VIE QUOTIDIENNE POUR LES FAMILLES MODESTES ET LES CLASSES MOYENNES

Les services de la PMI (Protection maternelle et infantile) proposent un suivi médical gratuit aux enfants de 0 à 6 ans ainsi qu'aux femmes enceintes par le biais de visites à domicile. Près de 29 000 consultations médicales gratuites pour les 0-6 ans sont réalisées chaque année par des professionnels de la PMI.

La Maison des adolescents propose un accompagnement gratuit des jeunes de 11 à 21 ans et de leur famille. **Le Centre départemental de planification et d'éducation familiale** propose, quant à lui, des consultations gratuites sur la sexualité, la contraception et les difficultés conjugales. Près de 8 000 consultations anonymes et gratuites ont été réalisées via les **28 antennes présentes sur le territoire.**

DOSSIER DE PRESSE

L'aide à la restauration scolaire pour les familles modestes est maintenue et permet la prise en charge de 50% à 100% des repas des collégiens pour un budget de 6,2 M€. 21 000 élèves en bénéficient.

La Haute-Garonne est le seul département d'Occitanie à offrir la gratuité des transports scolaires à l'ensemble des élèves du département, de la maternelle au lycée, en accord avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, autorité organisatrice des transports. Cela représente 75 000 élèves de la maternelle à la terminale et pour les familles, une économie de 662 € par an et par enfant.

Pas moins de 60 écoles de musiques sont soutenues financièrement par le Conseil départemental. 12 746 élèves bénéficient de cette aide visant à alléger le coût des activités extrascolaires.

Le Département soutient également 625 écoles de sport chaque année (soit 68 500 licenciés) pour un montant de 400 000 €.

3°) ALLÉGER LA FACTURE ÉNERGETIQUE DES MÉNAGES

Le Département s'engage pour réduire les factures d'énergie des ménages à travers différents dispositifs.

• Des aides financières pour la rénovation énergétique des logements

Le Conseil départemental apporte, sous certaines conditions, des aides financières aux propriétaires occupants et bailleurs, afin de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. En 2018, le Conseil départemental a financé des travaux de rénovation énergétique pour 667 logements privés subventionnés à hauteur de 5,871 M€ sur fonds délégués ANAH. 511 ont bénéficié d'une subvention complémentaire sur fonds propres du Département à hauteur de 808 000 €. Soit un total de 11,9 M€ de travaux réalisés.

• Des conseils gratuits prodigués dans les Espaces info énergie

11 permanences Espaces info énergie (EIE) du Conseil départemental conseillent les particuliers sur les travaux d'économie d'énergie à réaliser sur leur logement. Entre 2015 et 2017, 2 832 ménages ont bénéficié de conseils sur l'amélioration de l'habitat privé. Ces économies représentent en moyenne un mois de loyer par an.

4°) RÉDUIRE LE COÛT DES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Le Département a lancé un vaste plan d'aménagement d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire qui représente 780 places pour un budget de 2,7 M€.

25 aires seront sécurisées et aménagées dans les zones périurbaines et rurales du département d'ici la fin de l'année 2019, afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle dans une agglomération qui connaît un haut niveau de saturation

DOSSIER DE PRESSE

routière. Le covoiturage permet de réaliser des économies tout en réduisant son empreinte environnementale.

D'autres alternatives à la voiture sont développées avec l'aménagement de pistes cyclables, notamment 5 Réseaux Express Vélo, mais également le réseau Arc-en-Ciel et la participation du Conseil départemental au développement du réseau de transports en commun dans l'agglomération toulousaine avec un financement à hauteur de 201 M€.

Le dispositif ZAP 31 proposé par le Conseil départemental permet aux usagers du réseau autoroutier de Haute-Garonne de bénéficier de tarifs réduits calculés en fonction du nombre de trajets mensuels sur un itinéraire choisi à l'avance.

5°) L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT FAVORISÉ POUR LES MÉNAGES MODESTES

Plus de 500 manifestations culturelles gratuites sont programmées chaque année par le Conseil départemental dans ses différents lieux (Espace Roguet, La galerie 3.1., Archives départementales, Musée de l'Aurignacien, Château de Laréole, Les Olivétains, le Musée archéologique départemental, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation) et à l'occasion de ses festivals et événements (Jazz sur son 31, 31 Notes d'été, Semaine des cultures urbaines, Fête de la musique...).

Plus de 200 rendez-vous de médiation culturelle sont également proposés gratuitement lors de ces événements qui accueillent 90 000 visiteurs chaque année.

L'augmentation des subventions au tissu associatif permet aux structures de proposer gratuitement ou à des tarifs abordables la pratique d'activités ou des animations culturelles aux habitants. De 2015 à 2018, le nombre de projets culturels soutenus par le Département est passé de 306 à 600. En 2018, un budget de 3,5 M€ a été consacré à l'accompagnement des acteurs culturels.

Le Conseil départemental, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose **6 parcours d'éducation artistique gratuits à destination des collégiens** pour éveiller la sensibilité des jeunes, favoriser la pratique artistique et généraliser l'accès au spectacle, dans les domaines de la danse, du jazz, du théâtre et également, depuis la rentrée scolaire 2019, du cinéma. Plus de 18 000 collégiens (675 classes) bénéficient ainsi chaque année des parcours d'éducation artistiques et d'activités culturelles gratuites.

A la rentrée scolaire 2018-2019, le Département a lancé **la « Bourse aux jeunes musiciens »**, destinée aux enfants issus de milieux défavorisés. Elle permet, sous conditions de ressources, une prise en charge intégrale des frais d'inscription dans les écoles de musique et la mise à disposition des instruments de musique.

DOSSIER DE PRESSE

120 jeunes ont bénéficié de ces bourses en 2018-2019, pour un montant de près de 50 000 €.

Le Conseil départemental finance également **la gratuité de l'inscription au Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse** pour les familles aux revenus modestes. 132 élèves ont été aidés en 2018/2019 pour un montant de 15 480 €.

La « **Bourse du Jeune Espoir Sportif** » lancée par le Département est attribuée chaque année à 30 jeunes sportifs haut-garonnais de haut niveau, âgés de 14 à 25 ans, pratiquant une discipline sportive individuelle, pour un montant total de 45 000 €.

La « **Bourse d'aides aux ambassadeurs sportifs** », créée en 2018 est destinée à des sportifs de plus de 25 ans, pratiquant un sport individuel non mécanique ou licenciés en handisport et justifiant d'un palmarès national et international. 17 ambassadeurs bénéficient actuellement de cette aide, pour un montant total de 19 300 €.

6°) DES AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES SENIORS ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) bénéficie à près de 30 000 personnes par an. Cette allocation permet aux bénéficiaires d'assumer tout ou partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile ou des frais d'hébergement dans un établissement médico-social.

Près de 10 000 personnes perçoivent la Prestation de compensation du handicap (PCH) qui est une aide financière destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Le Département offre **un service de téléassistance gratuit, 7j/ 7 et 24h/24**, unique en France, pour favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap. Sur la durée moyenne d'un abonnement de 5 ans, cela représente une économie de 1 500 € pour les bénéficiaires.

Ce dispositif volontariste, qui ne relève pas des compétences obligatoires de la collectivité, compte aujourd'hui plus de 25 000 abonnés et couvre 99% des 587 communes de la Haute-Garonne.

Il représente un budget de 2 M€ pour le Conseil départemental.

Une aide financière est proposée pour **l'adaptation du logement** et favoriser le maintien à domicile. Le Conseil départemental peut, sous certaines conditions, apporter des aides financières aux propriétaires occupants (ou locataires sous conditions) de plus de 60 ans ou en situation de handicap, en vue d'adapter leur

DOSSIER DE PRESSE

logement à leur situation et favoriser leur maintien à domicile.

Près de **152 rénovations ont été subventionnées dans ce cadre en 2018, pour un budget de 189 700 €.**

Le Conseil départemental propose **la gratuité du réseau de transports collectifs** de la Haute-Garonne pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais de 65 ans et plus, sous conditions de ressources.

8 haltes-répit ont été déployées sur le département pour accueillir les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, durant une demi-journée ou une journée, à tarif très accessible. Ces structures proposent des activités socioculturelles et ludiques, avec des professionnels qualifiés et des bénévoles. Lors de l'accueil de l'aidé, les aidants familiaux peuvent ainsi bénéficier d'un moment de "répit".

7°) DES AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES AGRICULTEURS

Un accompagnement gratuit est proposé aux agriculteurs du département grâce au réseau des 26 conseillers agro-environnement. Ceux-ci assurent des permanences hebdomadaires sur 33 communes. Forts de leur expertise technique, ils accompagnent au quotidien les exploitants dans leur conduite de projet et les informent sur les dispositifs réglementaires. Ils participent également, avec les partenaires locaux, à des actions de développement rural (manifestations agricoles, projets collectifs portés par les agriculteurs...).

Des aides financières sont proposées dans le cadre d'installations agricoles visant à encourager le développement du secteur agricole et à prévenir le dépeuplement des zones rurales.

Le Conseil départemental favorise les circuits-courts, qui permettent de redonner du pouvoir d'achat tant aux agriculteurs locaux qu'aux consommateurs, en supprimant les intermédiaires.

Le Conseil départemental verse par ailleurs des aides exceptionnelles en cas d'intempéries ou de crise sanitaire. Cela a été le cas notamment en 2016 lors de l'épisode de grippe aviaire ou en 2018 et 2019, pour aider les exploitants victimes des intempéries.

8°) UNE EXPÉRIMENTATION POUR UN REVENU DE BASE

Le Département de la Haute-Garonne milite pour la mise en place d'une expérimentation sur un revenu de base avec 18 autres Conseils départementaux. Le revenu de base est un revenu de solidarité, qui permettrait d'améliorer le système de protection sociale en remédiant à deux carences majeures : automatiser les prestations sociales pour intégrer les ayants droits qui n'y

DOSSIER DE PRESSE

recourent pas (faute d'informations par exemple), et les ouvrir aux jeunes de moins de 25 ans, pour l'essentiel exclus du RSA.

Ce revenu de base serait également un complément de ressources pour les personnes qui ne perçoivent pas un revenu décent de leur activité ou travaillant à temps partiel. Il permettrait également d'accompagner les personnes exerçant une activité d'utilité sociale (bénévolat, aidants de personnes handicapées ou âgées...) ou en transition professionnelle (reconversion, formations longues, création d'activité...).

III – LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES CITOYENS

Depuis le début du mandat, le Conseil départemental s'est engagé dans une grande démarche de démocratie de proximité auprès des Haut-Garonnais, le Dialogue citoyen, qui s'est traduite par la mise en œuvre d'actions concrètes dans les diverses politiques départementales.

Soucieux de proposer des actions innovantes, adaptées aux spécificités territoriales, le Conseil départemental a, par ailleurs, lancé des projets sociaux de territoire sur chaque bassin de vie haut-garonnais.

Pour aller plus loin et bâtir une véritable vision collective du territoire, le Département a engagé en 2019 la concertation « Haute-Garonne Demain », qui propose à toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais de se projeter en 2050.

1°) QUATRE ANS DE DIALOGUE CITOYEN

350 rendez-vous sur l'ensemble des compétences du Conseil départemental

Depuis déjà quatre ans, le Conseil départemental fait vivre la démocratie de proximité en Haute-Garonne avec les nombreuses concertations menées dans le cadre du Dialogue citoyen, dans tous les domaines de l'action départementale : transports, culture, éducation, social...

Pleinement conscient de la crise démocratique, qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines, le Département a souhaité innover, expérimenter, pour permettre à chacun de trouver sa place, créer de la confiance et revitaliser ainsi la démocratie.



Georges Méric et Paulette Salles, conseillère départementale en charge du Dialogue citoyen, aux 4èmes Rencontres du Dialogue citoyen en février 2019

Près de 350 réunions, ateliers, rencontres ont été organisés partout sur le territoire, sous le sceau du Dialogue citoyen, depuis 2015, auxquels **environ 15 000 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais ont participé**. Par ailleurs, près de 10 000 personnes ont répondu aux enquêtes départementales en ligne.

Ces concertations ont permis notamment de refondre les politiques départementales en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, d'élaborer le plan d'aménagement des aires de covoiturage en Haute-Garonne, d'élaborer la charte de la commande publique, de définir les conditions du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges et la nouvelle sectorisation scolaire.

Des concertations qui portent leurs fruits en 2019

• La Concertation Jeunesse :

Depuis plus de 2 ans, le Conseil départemental répond aux défis lancés par les jeunes en les remettant au cœur de la construction des politiques publiques de demain grâce à une politique de concertation innovante. Entre janvier 2018 et janvier 2019, des élus et des agents du Conseil départemental ont rencontré, avec les partenaires de l'éducation populaire, près de 2 000 jeunes entre 11 et 29 ans, réuni plus de 1 000 contributions sur 31 sites du territoire départemental, pour échanger sur leurs attentes et leurs besoins. Le Plan départemental par et pour les jeunes 2019-2021 voté en juin 2019 a conclu ces deux années de concertation.

Ce plan prévoit notamment 3 actions innovantes, dont la mise en œuvre associera les jeunes :

- **Initi'active Jeunesses**, un fonds d'actions destiné à accompagner les jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs par de l'ingénierie : financements, conseils et/ou aide matérielle.

Cette « bourse aux projets » sera effective à compter de décembre 2019.

DOSSIER DE PRESSE

- **Une application mobile**, réalisée avec les jeunes et faisant office d' "espace de ressources virtuel", afin de faciliter l'accès aux informations et à l'expression (recherche de logement, d'emploi, stages, permis de conduire, lieux à l'écoute des jeunes, échanges de bonnes pratiques, dépôt des candidatures en ligne, information culturelle, sportive ou sociale de proximité, etc.).

Le lancement est prévu en juin 2020 lors de la 2^{ème} édition du Forum des jeunes.

- **EspaceProJeunes'31** : la création d'un réseau professionnel mobilisant les acteurs jeunesse partenaires du territoire.

• La concertation sur la sectorisation des collèges :

Afin de faire face à la croissance démographique du territoire, le Conseil départemental a décidé de faire évoluer la sectorisation dans les collèges pour la rentrée 2019, afin d'équilibrer les effectifs des établissements et favoriser la mixité sociale.

Cette sectorisation a été définie sur la base d'une concertation de 10 mois qui a permis 89 rencontres avec l'ensemble des parties prenantes : élus, Inspection académique, parents, associations de parents d'élèves, chefs d'établissements des écoles et des collèges, les enseignants et les représentants des organisations syndicales.

Le processus de concertation se poursuit pour la rentrée 2020. Durant 4 mois, une trentaine de réunions ont été organisées avec les mêmes parties prenantes.

• La mixité sociale dans les collèges :

Le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais a été adopté par l'Assemblée départementale en janvier 2017, à l'issue d'une large consultation publique menée avec la communauté éducative, les parents d'élève, les associations et les habitants, et après avis favorable du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN). Cette concertation citoyenne lancée par le Conseil départemental en 2016 a réuni plus de 1 000 personnes – habitants, parents d'élèves, syndicats, élus, enseignants, principaux, directeurs d'école, associations – qui ont participé à plus de 80 réunions dont 50 réunions publiques.

Elle s'est déroulée en trois temps :

- le diagnostic et l'émergence de premières hypothèses de travail (de septembre à décembre 2016) ;
- la définition des conditions nécessaires à la réussite du projet, portant à la fois sur l'accompagnement des élèves, des enseignants et des parents (de février à juin 2017) ;
- l'évaluation de la première année de mise en œuvre du plan mixité (de septembre à juin 2018).

La première phase de ce plan, qui concerne les élèves du secteur du collège Raymond Badiou à Toulouse est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2017.

DOSSIER DE PRESSE

En attendant la construction d'un nouveau collège dans le quartier de Saint-Simon à l'horizon 2021, sur une zone socialement plus mixte, les élèves de CM2 de ce secteur ont été affectés dans 5 collèges favorisés de l'agglomération toulousaine. Le Département a poursuivi les concertations pour la deuxième phase du plan mixité qui concerne la reconstruction du collège Bellefontaine sur un secteur socialement plus mixte (quartier Guilhermy) à l'horizon 2022. Ainsi, à la rentrée scolaire 2019, 147 élèves issus du quartier Bellefontaine sont entrés en 6^{ème} dans six collèges de l'agglomération toulousaine.

Afin d'évaluer la mise en œuvre du plan, deux comités de suivi associant toutes les parties prenantes se réunissent régulièrement.

• La concertation culture :

Le Conseil départemental a adopté en juin 2018 un projet culturel pour 2018-2022, construit et partagé avec l'ensemble des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais. Ce projet est issu d'une démarche de concertation citoyenne inédite « Cultures pour tous », qui a mobilisé près de 4 000 citoyens et acteurs culturels pendant 8 mois. Cette concertation a permis de faire émerger un programme d'actions pour les 4 années à venir. Parmi ces actions, issues des propositions citoyennes :

- **La « bourse aux jeunes musiciens »** : mise en place à la rentrée 2018, cette bourse est destinée aux enfants issus de familles à faibles ressources. Ce nouveau dispositif prend intégralement en charge les frais d'inscription dans des écoles de musique du département et met à disposition des instruments. 251 jeunes haut-garonnais sont concernés en 2018 (119 jeunes et 132 élèves du Conservatoire à rayonnement régional à Toulouse)
- **Le Fonds de soutien aux initiatives culturelles** : lancé en mai 2019, ce fonds est destiné à financer, à hauteur de 50 000 €, les projets de développement culturel du territoire au bénéfice des publics et des habitants. Le premier appel à projets a été lancé entre mai et juillet 2019.
- **Le Label « Comme à la maison »** : lancé en mai-juillet 2019, ce label est destiné à valoriser les lieux de vie, d'arts et de cultures, publics ou privés du territoire, porteurs d'une dynamique culturelle et de lien social où l'on peut faire culture ensemble.
- **La Plateforme numérique culturelle et collaborative** : ce nouvel outil, lancé en 2020, permettra de centraliser et de partager les initiatives culturelles du département, des acteurs culturels et des territoires haut-garonnais.

• D'autres concertations sont actuellement en cours

- **Le projet de territoire Garon'Amont** :
Le projet de territoire Garon'Amont a été initié par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Val d'Aran et l'Agence de

DOSSIER DE PRESSE

l'Eau Adour Garonne, afin d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau en Garonne amont et de permettre ainsi la poursuite du développement des territoires dans le respect des équilibres environnementaux.

Le Département a souhaité associer l'ensemble des acteurs concernés par ce projet nécessaire et déterminant pour l'avenir du territoire en mettant en œuvre un vaste dialogue citoyen avec la population, les élus et l'ensemble des acteurs locaux, qui permettra la co-construction d'un plan d'actions opérationnel début 2020.

Cette concertation, qui s'est déroulée de mars à juin 2019, s'est articulée autour de quatre dispositifs : la création d'un panel citoyen, des rencontres avec les habitants sur l'espace public, des ateliers de travail thématiques, la création d'un espace participatif sur internet.

- La concertation sur le RSA :

Après un an et demi d'expérimentation, le Conseil départemental étend sur tout le territoire son travail de concertation pour repenser les méthodes de gestion du RSA. Une soixantaine d'allocataires du RSA, une dizaine d'élus, les services de l'insertion du Conseil départemental et les partenaires de l'insertion en Haute-Garonne ont participé à ce travail collaboratif, sur les deux territoires expérimentaux de la Métropole et du Sud toulousain. Au total, 16 journées de travail ont été organisées avec plus de 370 participants. Cette démarche de co-construction innovante a abouti à la mise en œuvre de premières actions concrètes, concernant la réécriture des courriers de l'administration, la conception de plaquettes d'information sur les droits des allocataires et les démarches à accomplir, la modernisation de l'accueil dans les Maisons des solidarités ou encore la lutte contre les préjugés relatifs au RSA.

Une plateforme numérique d'information sera notamment développée qui servira de forum aux allocataires.

Une journée de restitution des premiers travaux est prévue le 16 décembre 2019.

2°) LES PROJETS SOCIAUX DE TERRITOIRE

En 2016, le Département a lancé les « projets sociaux de territoire », qui consistent à mener des concertations dans les différents bassins de vie haut-garonnais, spécifiques aux problématiques de chaque territoire dans tous les domaines.

Ces concertations associent les professionnels des MDS, les partenaires sociaux et institutionnels du Département et les habitants.

DOSSIER DE PRESSE

A ce jour, 13 projets sociaux de territoire sont en cours, avec les MDS de Bouloc, Saint-Gaudens, Castanet-Tolosan, Frouzins, Auterive, Cazères, Colomiers mais également avec les MDS toulousaines du Centre, d'Empalot, de Basso-Cambo, des Minimes et de Borderouge.

Deux nouveaux projets sociaux de territoire seront lancés d'ici la fin de l'année 2019 avec les MDS Pont-Vieux et Ranguel.

L'objectif étant, à terme, de lancer des projets sociaux de territoire sur l'ensemble du département, pilotés par les 30 MDS. Cette démarche permet de définir les points à améliorer pour répondre aux besoins des habitants. Des groupes de travail sont alors chargés, pendant un an, de dégager des solutions à mettre en œuvre.

A Bouloc, par exemple, un groupe de travail s'est penché sur la problématique de la mobilité, afin de favoriser l'insertion et l'autonomie des personnes précaires. A l'issue de cette concertation, la MDS de Bouloc a décidé de créer, en partenariat avec l'association « Garage pour tous », un service de location de véhicules à tarifs sociaux dès septembre 2019.

A Saint-Gaudens, la réflexion s'est orientée sur les sujets de l'isolement et de la jeunesse. Le 15 octobre 2019, une « balade solidaire » sera organisée dans la ville de Saint-Gaudens et passera par des lieux de rencontres, et les diverses structures d'accompagnement existantes. Un forum des associations sera également installé à l'antenne du Conseil départemental de Saint-Gaudens lors de cette journée.

Le 10 octobre, le film documentaire « Parole d'ados », réalisé par un groupe d'adolescents de la MDS du centre, sera projeté à l'antenne du Conseil départemental de Saint-Gaudens. La projection sera suivie d'un débat avec la coordinatrice du projet, des professionnels de la Maison des adolescents et les habitants.

Par ailleurs, les autres projets sociaux de territoire se poursuivent. Au centre-ville de Toulouse, la réflexion se porte sur l'accès aux droits et l'accueil des primo arrivants ; à Frouzins, sur l'emploi et la famille ; à Auterive, sur la mobilité et la santé ; à Castanet-Tolosan, sur le vieillissement de la population et l'inclusion numérique ...

3°) LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE « HAUTE-GARONNE DEMAIN »

En 2019, le Conseil départemental a lancé la démarche participative « Haute-Garonne Demain », qui invite les citoyens, élus et acteurs du territoire à élaborer une vision collective pour le territoire en 2050, dans l'objectif de « faire société ensemble ».

DOSSIER DE PRESSE

7 ateliers participatifs ont eu lieu en juin et juillet 2019, auxquels 400 citoyens ont participé.

Afin de compléter cette concertation, le Département a mis en ligne un questionnaire ludique et accessible sur le site de la collectivité.



Atelier Haute-Garonne Demain à Ayguesvives le 3 juillet 2019
©Aurélien Ferreira / CD31

Les participants ont eu l'occasion de s'exprimer autour de 5 thématiques, qui reflètent les grands défis à relever de notre société :

- > Demain, vivre à la campagne, à la ville, à la montagne
- > Demain, à quoi ressembleront nos journées en Haute- Garonne ?
- > Demain, comment réussir ensemble la transition écologique ?
- > Demain, quels biens (communs) protéger ?
- > Demain, quelle invention permettra de faire société ensemble ?

En parallèle, un « labo des idées » qui a réuni une vingtaine d'acteurs du territoire a été organisé début juillet pour croiser les regards avec les premiers résultats des ateliers participatifs.

Cette démarche va se poursuivre à l'automne avec un second cycle d'ateliers, qui permettra de traduire les aspirations citoyennes en actions concrètes.

Début 2020, l'ensemble des personnes qui ont pris part à la démarche « Haute-Garonne Demain » sera invité à un temps de restitution publique, où seront présentés les chantiers structurants que le Conseil départemental entend mener à partir des résultats de la concertation.

Des expérimentations seront menées dès 2020 par la collectivité.

IV - UN PLAN AMBITIEUX POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Il y a 2 ans, en janvier 2017, le Conseil départemental a lancé un plan environnement 2017-2020 avec l'objectif de lutter contre le changement climatique, en proposant à son échelle des solutions opérationnelles.

Cela s'est traduit par un programme de plus de 41 actions phares, réparties autour de 6 axes principaux, pour un budget total de 150 M€.

Parmi les mesures phares, la question de la gestion de l'eau est un vrai défi pour l'avenir des territoires et des populations, ainsi que la réduction des gaz à effet de serre, avec une vraie stratégie de développement du covoiturage, des modes de transport et du télétravail, ainsi que la rénovation thermique des bâtiments.

• 41 mesures phares réalisées

• 150 M€ sur 4 ans et 6 priorités :

- une gestion durable de l'eau, pour un budget de 85 M€,
 - une collectivité exemplaire et éducatrice, pour un budget de 10 M€,
 - la préservation de la biodiversité, pour un budget de 10 M€,
 - le développement de l'agro-écologie, pour un budget de 10 M€,
 - une politique de mobilités douces, pour un budget de 10 M€,
 - la transition énergétique, pour un budget de 25 M€.
-

DOSSIER DE PRESSE

1°) LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le changement climatique, la croissance démographique, les usages multiples de l'eau ont un impact dès à présent sur la situation de la ressource en eau dans le département et constituent une menace pour le développement des territoires : la diminution des débits liée à des sécheresses plus précoces, plus intenses et plus longues, constitue un défi prioritaire.

Le Conseil départemental s'est fixé comme objectif de protéger durablement la ressource en eau, en optimisant la gestion du patrimoine, en améliorant la qualité des eaux distribuées tout en sécurisant la distribution de l'eau potable.

Face à cette urgence, le Conseil départemental s'implique dans différents dispositifs qui s'emploient à trouver des solutions pour anticiper la situation préoccupante de pénurie d'eau annoncée.



En sa qualité de membre du Syndicat mixte pour l'étude et l'aménagement de la Garonne (SMEAG), le Département prend toute sa part dans la politique d'étiage de la Garonne, essentielle dans cette période de réchauffement climatique pour faire face à tous les usages de l'eau. Le Département travaille collectivement avec ses partenaires sur la mise en œuvre du prochain Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dit SAGE de la Vallée de la Garonne, qui permettra d'instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur tout le linéaire.

Fin 2019, la restitution du Schéma départemental d'alimentation en eau potable permettra de disposer d'une connaissance fine des besoins en eau dans le département d'ici 2030 et de sécuriser le réseau de distribution.

DOSSIER DE PRESSE

Garon'Amont : un grand projet de territoire pour préparer l'avenir

La Garonne, véritable colonne vertébrale du département de la Haute-Garonne, fait l'objet de toutes les attentions. L'étude prospective « Garonne 2050 » réalisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2014 a révélé que les débits naturels d'étiage seront en moyenne réduits de moitié pour le bassin de la Garonne, alors même que les besoins en eau ne faibliront pas, avec une agriculture dynamique et une augmentation de la population importante.

En 2018, le Conseil départemental a pris l'initiative d'engager le projet de territoire Garon'Amont, depuis sa source dans les Pyrénées jusqu'à la confluence Garonne-Ariège aux portes de Toulouse, en partenariat avec l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Val d'Aran et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le périmètre de ce projet s'étend sur une superficie de 5 880 km² et concerne 240 000 habitants.

Entre mars et juin 2019, en amont des études techniques, la première étape de ce projet a consisté à organiser une grande concertation avec les citoyens, les élus et acteurs locaux pour trouver des solutions concrètes à la préservation de la ressource en eau et permettant de favoriser l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le bassin de la Garonne.

La première restitution du panel citoyen mis en place aura lieu le 2 octobre prochain et servira de base de réflexion au plan d'actions opérationnelles qui sera adopté par l'assemblée départementale en janvier 2020.

2°) LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le développement du covoiturage

La forte croissance économique et démographique de la métropole toulousaine génère chaque année toujours plus de déplacements quotidiens ou de transit. Face à cette congestion automobile et ses conséquences sur la santé (stress, qualité de l'air, etc.), le Conseil départemental propose de réduire l'usage de l'automobile, en favorisant le covoiturage, une pratique écocitoyenne qui contribue concrètement à la lutte contre le réchauffement climatique.

25 aires de covoiturages aménagées dans tout le département depuis 2018
780 places de stationnement d'ici 2020
2,7 M€ investis

Le développement des modes de transport doux

La voiture individuelle ne peut plus être au centre des mobilités du quotidien et pèse lourd dans la facture énergétique des ménages. C'est pourquoi, le Conseil départemental se mobilise pour construire une mobilité durable basée sur une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie.

• Les Réseaux Express Vélo

Depuis 2018, le Conseil départemental participe à des études multimodales pilotées par l'Etat, en collaboration avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, destinées à explorer tous les leviers d'actions pour améliorer la mobilité dans l'agglomération toulousaine. Ces études identifient le vélo comme un mode de transport ayant un fort potentiel en termes de report modal sur les trajets domicile-travail.

Le Conseil départemental est en charge de la mise en place d'itinéraires cyclables à haut niveau de service, appelés « Réseau Express Vélo » (REVe), alliant sécurité, continuité, lisibilité et confort pour ses utilisateurs.

Le Département de la Haute-Garonne, pilote sur les thématiques vélo et covoiturage, a réalisé une étude qui a permis d'identifier 5 axes structurants de REVe sur les territoires du Muretain aggro, du Sicoval et de la Communauté de communes de la Save-au-Touch. Parallèlement, une étude menée conjointement avec Toulouse métropole propose des itinéraires permettant de relier ces bassins de vie au centre de Toulouse.

L'ensemble des aménagements sur ces 5 axes structurants représente une longueur totale de 42 km pour un montant estimé à environ 53 M€ entièrement financé par le Conseil départemental.

La réalisation des REVe dans ces secteurs en forte congestion routière permettrait de doubler la part modale vélo par rapport aux projections établies dans le Projet mobilités 2020-2025-2030, passant ainsi de 2,6% à 4,8%. A terme, le Conseil départemental porte l'ambition de développer des REVe sur l'ensemble du territoire.

De septembre à novembre 2019, le Conseil départemental organise une première phase de concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Une deuxième phase de concertation sera par la suite menée avec les citoyens d'avril à novembre 2020, pour un lancement du premier plan REVe en 2021.

DOSSIER DE PRESSE

• Une offre d'itinéraires cyclables pour le tourisme vert

En 2019, le schéma directeur des itinéraires cyclables continue de se déployer dans le département, avec l'aménagement de pistes cyclables et pédestres : Canal des deux-Mers, Vallée du Salat (entre Roquefort et Salies-du-Salat, intégré à la véloroute du Piémont pyrénéen et connecté à Trans-Garona), Via Garona, Trans-Garona. Tous ces circuits constituent de véritables leviers de développement au service de l'économie, du tourisme local et de la biodiversité.

216 km de parcours itinéraires cyclables touristiques et de loisirs sont réalisés sur le département.

- **Inauguration du Parcours cyclable du Salat, de Roquefort-sur-Garonne à Salies du Salat le 22 septembre 2019 :**

Ce nouvel itinéraire cyclable permet de raccorder la cité thermale de Salies-du-Salat et ses installations touristiques, au parcours cyclable de la Garonne par une voie cyclable en site propre, desservant au passage les communes de Mazères-sur-Salat et Roquefort-sur-Garonne, en empruntant la plateforme de l'ancienne voie entre Boussens et Saint-Girons sur une longueur de 8 km. Ces aménagements, débutés en janvier 2019, ont été réalisés et financés par le Conseil départemental pour un montant d'1 M€.

Cet itinéraire s'intègre au projet de Véloroute Piémont Pyrénéen V81, lui-même connecté au projet transfrontalier Trans-Garona.

- **Projet transfrontalier Trans-Garona (réalisation 2020-2021)**

Le projet transfrontalier Trans-Garona a été lancé le 3 juillet 2018 par Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et Carlos Barrera, Sindic du Conselh Generau d'Aran. Il vise le renforcement de l'attractivité touristique des territoires ruraux et de montagne dans une logique de développement durable.

Côté haut-garonnais, 107 km ont été réalisés de Marquefave à Fronsac. Long de 21 km (et 10 km côté espagnol), le tronçon sud de Trans-Garona, à cheval sur les deux pays, qui rattache Fronsac et Vielha, est co-financé par l'Union Européenne (FEDER) dans le cadre du POCTEFA. Ce segment sera réalisé d'ici 2021.

Les 21 km côté haut-garonnais (Fronsac à Fos, frontière), seront réalisés par le Conseil départemental entre mars 2020 et mars 2021.

Le tronçon nord, long de 48 km, entre Portet-sur-Garonne et Marquefave, sera réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

- **Pose d'un nouveau revêtement sur l'itinéraire V80 "Le Canal des deux mers"**

En juin 2019, le Département a achevé les travaux de pose d'un nouveau revêtement routier sur **46 km entre Ramonville et Port-Lauragais**, pour un montant global de 1,7 M€. Ce revêtement bénéficie d'une technique "innovante" et écologique, à base de granulats calcaires, sans utilisation

DOSSIER DE PRESSE

d'hydrocarbures, sur un site classé au patrimoine de l'Unesco.

Depuis 2018, le Conseil départemental a pris en charge l'animation de la gouvernance du comité d'itinéraire la V80. Il s'agit d'assurer la promotion de ce parcours, ainsi que l'harmonisation de la signalisation et des aménagements afférents.

Alors que le cyclotourisme est en plein essor, **les Pyrénées restaient jusqu'à présent dépourvus d'une offre d'itinéraire cyclable facile d'accès**, complémentaire à la Route des Colles dont la vocation demeure cyclo-sportive. La réalisation de ce nouvel itinéraire longeant le Massif des Pyrénées, véritable joyau touristique, constitue une réelle opportunité pour le développement touristique et économique en Haute-Garonne.

La mise en place du télétravail au Conseil départemental

En décembre 2018, le Conseil départemental a décidé d'instaurer le télétravail pour les agents de la collectivité volontaires, dont les missions le permettent. Avec cette mesure, le Département a souhaité proposer à son personnel **une organisation adaptée aux nouvelles modalités de travail, et d'autre part réduire les déplacements pendulaires sur l'agglomération toulousaine**, confrontée à un haut niveau de saturation routière.

Ainsi, depuis juin 2019, 302 agents départementaux travaillent un jour par semaine depuis chez eux ou dans un tiers lieu du Conseil départemental. 108 places ont ainsi été proposées par la collectivité en Maisons des solidarités annexes, à la Médiathèque départementale et à l'antenne du Conseil départemental à Saint-Gaudens.

Cette évolution s'inscrit dans le projet d'administration CAP'31, lancé par le Conseil départemental, au début du mandat. Ce projet, mené de manière participative par la collectivité, a pour objectif la transformation et la modernisation des pratiques de l'administration afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus au public.

La mise en place du télétravail au Conseil départemental de Haute-Garonne a suscité d'après le premier bilan un engouement inédit au sein d'une collectivité territoriale en France.

302 agents départementaux concernés dont :

- **59 % issus des filières administratives et techniques**
 - **23 % issus des filières techniques**
 - **11 % travaillant dans le secteur social et médico-social**
 - **7 % dans le secteur culturel**
 - **72 % de femmes**
 - **83 % travaillent depuis leur domicile**
 - **17 % travaillent depuis un tiers-lieu départemental**
-

La rénovation thermique des logements et des bâtiments du Conseil départemental

• Les aides à la rénovation thermique pour les logements

La facture d'énergie est le deuxième poste de dépenses courantes d'un ménage et un foyer sur cinq est en situation de précarité énergétique.

Le Conseil départemental a déployé des espaces énergie qui assurent **11 permanences sur l'ensemble du territoire**, dans l'objectif de conseiller gratuitement les particuliers sur l'isolation thermique de leur logement. En 2018, les Espaces Info énergie ont conseillé **1 565 particuliers** pour leur projet de rénovation énergétique et thermique. Le Département s'est par ailleurs engagé activement aux côtés des bailleurs sociaux en soutenant de manière prioritaire la construction de logements HLM basse consommation.

Le Conseil départemental soutient par ailleurs les travaux de rénovation énergétique des ménages modestes. En 2018, le Conseil départemental a financé des travaux de rénovation énergétique pour 667 logements privés subventionnés à hauteur de 5,871 M€ sur fonds délégués ANAH.

511 ont bénéficié d'une subvention complémentaire sur fonds propres du Département à hauteur de 808 000 €.

Soit un total de 11,9 M€ de travaux réalisés.

• Les actions de rénovation sur les bâtiments du Conseil départemental

Le Conseil départemental poursuit les travaux de rénovation sur l'ensemble de son patrimoine immobilier. L'ensemble des collèges réhabilités ou construits sont des établissements à énergie positive (BEPOS). A la rentrée 2020 sera livré le nouveau collège d'Escalquens, **premier collège à énergie positive du département** sur une surface de 5 800 m² pouvant accueillir 600 élèves.

La collectivité a décidé d'aller au-delà des exigences réglementaires en imposant la démarche « énergie-carbone », permettant d'évaluer la performance des bâtiments sous l'angle énergétique et environnemental.

Ainsi, un plan de renouvellement des chaufferies centrales est mis en œuvre et un nouveau contrat a été conclu avec des fournisseurs d'électricité « 100% énergie verte » afin de favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments départementaux.

Afin de maîtriser au mieux ses dépenses énergétiques, le Département a lancé en juin 2018 l'installation d'**un système de télésuivi des consommations sur ses 144 plus gros bâtiments** afin de détecter au plus tôt les anomalies sur les installations techniques et de prioriser ses actions de performances énergétiques.

3°) LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'inventaire des zones humides de Haute-Garonne

La Haute-Garonne est dotée d'un patrimoine naturel riche qui nécessite d'être protégé et valorisé. Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides constituent un réservoir de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales, assurant des services indéniables en protégeant des crues et des sécheresses.

En France, les zones humides abritent 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des plantes remarquables ou menacées. En stockant l'eau et le carbone sous forme organique, elles constituent également un levier précieux d'adaptation au changement climatique. La moitié d'entre elles a d'ailleurs disparu au cours du siècle dernier dans l'Hexagone.

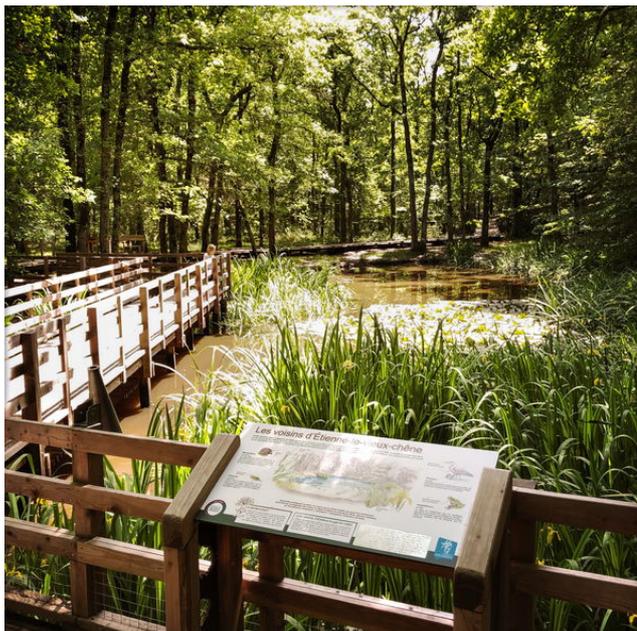
Les zones humides sont aujourd'hui fortement menacées par les activités humaines (urbanisation, agriculture, aménagement des cours d'eau, etc.) et le réchauffement climatique. Afin de préserver ce patrimoine remarquable, le Conseil départemental a procédé à l'inventaire des zones humides en Haute-Garonne.

2 000 zones recensées pour un total de 4 489 hectares, soit 0,7% du territoire de la Haute-Garonne.

Cet inventaire évolutif et non-exhaustif est mis à la disposition des élus locaux et des porteurs de projets (propriétaires, gestionnaires, agriculteurs) mais aussi du grand public. Enfin, le Département maintient ses aides aux collectivités pour leurs projets de restauration des milieux aquatiques et humides et des continuités écologiques.

La création d'espaces naturels sensibles

Les ENS jouent un rôle majeur pour le cycle de l'eau, la protection des sols et la biodiversité. Le classement de ces zones fragiles ou menacées, initié par le Conseil départemental, s'inscrit dans le plan environnement du Département adopté en 2017. En 2017, le Conseil départemental a décidé d'étendre sa politique de classement à des sites appartenant à des collectivités ou à des particuliers, désireuses de participer à cette démarche de protection.



La forêt de Buzet, classée ENS depuis 2016 par le Conseil départemental

6 Espaces Naturels Sensibles classés depuis 2016 :

- 2 sites sur propriétés du Département : la forêt de Buzet-sur-Tarn (janvier 2016) et la zone naturelle du château de Laréole (juin 2018).

- 4 sites en 2018 portés par des collectivités et des particuliers : le Mont Calem (canton de Bagnères-de-Luchon), le domaine de Fonbeauzard (canton de Castelginest), les lacs de Valette (canton de Villemur-sur-Tarn), l'îlot boisé de la forêt de Bouconne (canton de Léguevin).

2 nouveaux sites seront classés en octobre 2019 : les prairies humides et une grange (habitat à chiroptères) sur des parcelles départementales sur les communes de Barbazan et Lège. Des négociations sont actuellement en cours pour les sites des gorges de Montmaurin et de Lespugue en 2020.

Au total, les ENS concernent aujourd'hui 671 hectares dans le département, l'objectif étant de classer plus de 1 000 hectares d'ici 2020, dont 354,72 hectares en 2020.

4°) LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES LIÉES À L'AÉROPORT TOULOUSE BLAGNAC

En réponse à l'exaspération vis-à-vis de l'intensification des nuisances sonores soulevée par les collectifs et associations de riverains de l'Aéroport Toulouse Blagnac, le Conseil départemental, en partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, participe à la **mise en place d'un dispositif de stations de mesures de bruit supplémentaires**, en complément des mesures du réseau Sentinelle jugées insuffisantes.

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR